



Muzna Shihabi, une femme palestinienne relaxée après une plainte de l'Organisation juive européenne

Description

L'ancienne conseillère auprès de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) Muzna Shihabi a été visée par une plainte de l'Organisation juive européenne pour appel à la haine. Elle a été relaxée lundi 24 novembre et revient pour l'Agence Média Palestine sur cette décision de justice.

Par l'Agence Média Palestine, le 27 novembre 2025.

art

Muzna Shihabi, une femme palestinienne relaxée après une plainte de l'Organisation juive européenne

Les faits en question remontent au 7 octobre 2023. Les attaques du Hamas en Israël font plusieurs milliers de morts, la surprise générale. Muzna Shihabi s'exprime sur le réseau social X : *«Aujourd'hui, le mythe de la force de l'armée et des services d'intelligence sionistes est tombé»*. Ce tweet, dont elle accuse la portée d'incitation à la haine, lui vaut une plainte de l'Organisation juive européenne, une association française qui se présente comme luttant *«contre l'antisémitisme, sous toutes ses formes»*.

Cette organisation est composée de plus de cinquante avocats qui organisent des poursuites judiciaires contre toutes les actions considérées comme relevant de faits d'antisémitisme. C'est cette même association qui était à l'origine de la plainte qui avait visé l'humoriste Guillaume Meurice pour [une blague prononcée sur la radio publique France Inter à la fin 2023](#). Il a lui aussi été relaxé depuis par la justice.

Parfois, ses actions intentées peuvent même s'apparenter à du lobbying, si l'on considère le recours fait contre l'obligation d'étiquetage des produits issus de colonies israéliennes établies dans les Territoires occupés de 1967. Cette action, initiée par l'OJE auprès du Conseil d'Etat, avait finalement échoué face à la Cour de justice de l'Union européenne.

«Aujourd'hui, le mythe de la force de l'armée et des services d'intelligence sionistes est tombé. »

Un des tweets incriminés, publié le 7 octobre 2023 sur le réseau social X

De son côté, Muzna Shihabi nie l'incitation à la haine ou encore le caractère antisémite des propos pour lesquels elle était poursuivie. Contactée par l'Agence Média Palestine, elle explique : *«C'est une analyse qu'on a lue sous la plume même de responsables sécuritaires israéliens de premier plan, qui ont reconnu qu'ils avaient utilisé le mot d'effondrement du dispositif d'alerte le 7 octobre. Critiquer une institution étatique qu'il s'agisse d'une armée, d'un gouvernement ou d'un service de renseignement est un débat normal, naturel et démocratique, rien à voir avec la stigmatisation d'un peuple ou d'une religion.»*

Autre tweet pour lequel elle était poursuivie, *«j'avais dit le 6 octobre 1973 les armées arabes surprennent Israël, le 7 octobre 2023 c'est la jeunesse de la résistance palestinienne qui surprend Israël. En fait c'était juste un parallèle historique sur l'effet de surprise et c'est un thème qui a été largement traité même dans la presse israélienne»*, se défend-elle.

La juge a accusé les faits reprochés

Muzna Shihabi, qui exerce comme responsable de plaidoyer et communication au Centre Arabe de Recherches et d'Etudes Politiques (CAREP), s'est dit soulagée auprès de son audience par la juge, qui aura duré près de quatre heures. Pour elle, cette décision confirme *«que d'écrire une réalité, même si elle dérange quelques personnes qui soutiennent l'Etat d'Israël, ne constitue pas un délit et ça était important, parce que le citoyen palestinien doit avoir la force de gagner»*.

Pour cette ancienne conseillère de l'OLP, cette procédure judiciaire qu'elle vient de remporter dépasse largement son cas personnel. Elle constituerait plutôt le symptôme d'une parole palestinienne scrutée, parfois criminalisée. Elle montre une tendance assez inquiétante en France parce que le problème c'est que lorsqu'un palestinien parle, on est immédiatement soupçonné d'excès de haine, alors qu'on décrit une réalité qui est documentée par des organisations internationales, par des ONG, par des historiens donc c'est pas possible de ne pas écouter les Palestiniens comme ça.

Un problème d'autant plus grave que ce peuple fait face à un génocide organisé depuis le 7 octobre 2023 : *«Là bas on tue des Palestiniens. Ici on essaie de les faire taire, pas par des balles mais par des procédures, des accusations et des interprétations malveillantes de tout ce qu'on dit».*

La question se pose dès lors de la place dans le débat public pour la parole d'une population génocidée si chaque prise de position, chaque discours, est systématiquement criminalisé, décredibilisé. Et Muzna Shihabi de conclure : *«Encore une fois, si moi je ne parle pas, je ne vois pas qui va le faire à ma place ?».*

date créée

2025/11/27